La Lettre Orée

ENTREPRISES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
www.oree.org > 1er site d'information sur le management environnemental

éditorial

Points de rencontre des entreprises et collectivités, les zones d'activités constituent des outils majeurs de développement économique local et, sur le plan environnemental, de vastes laboratoires d'analyse et de détection. Depuis sa création, il y a seize ans, Orée a fait des zones d'activités son terrain d'expérimentation privilégié, exprimant ainsi sa volonté de favoriser une gestion collective de l'environnement.

*Le 10 juin, la Région Aquitaine et Orée s'associent pour organiser le séminaire « **Quelle gestion durable des zones d'activités ?** », afin de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et opportunités d'une gestion durable des zones d'activités, et leur apporter un soutien technique pour sa mise en oeuvre opérationnelle. Les initiatives de création, d'extension ou de requalification de zones d'activités sont en effet porteuses d'enjeux environnementaux considérables et doivent à présent inciter les partenaires locaux à faire de chaque projet de développement territorial une opportunité de développement soutenable.*

Fidèle à sa mission, Orée se montre force de proposition pour accompagner les parties prenantes dans leurs projets, à travers des programmes de recherche-action tels que COMETHE, lancé en avril dernier, dont la vocation est de déployer l'écologie industrielle sur les parcs d'activités ou des publications telles que le guide « Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités » paru récemment. De même, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Orée a proposé des axes pour une meilleure prise en compte des parcs d'activités et de leur emprise sur le territoire intégrant une gestion environnementale responsable.*

Nombreux sont déjà les retours d'expérience concluants sur ces questions, comme peuvent en témoigner les intervenants qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation. Espérons que dans un contexte toujours plus concurrentiel, la qualité environnementale des zones d'activités sera désormais un critère avec lequel entreprises et collectivités compteront pour garantir la com-

Ghislaine Hierso,
présidente de l'Association *Orée*

**COMETHE : Conception d'Outils METHodologiques et d'évaluation pour l'Ecologie industrielle, www.comethe.org*

« Quelle gestion durable des zones d'activités ? »

La Région Aquitaine souhaite sensibiliser les acteurs de son territoire à la question de la gestion durable des zones d'activités et a fait appel à notre association pour organiser un séminaire sur le sujet.
La logique d'aménagement des zones d'activités a évolué. Du simple aménagement de parcelles et de leur commercialisation, elle passe à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable ; elle nécessite bien sûr un engagement fort des élus et la mise en œuvre locale d'une logique partenariale entre le public et le privé chère à *Orée*.

La Zone Industrielle de Lagny-sur-Marne, un terrain d'expérimentation du projet COMETHE

En quarante ans, plus de 30 000 zones d'activités économiques se sont développées en périphérie urbaine. Moteurs dans le développement de l'activité économique, créatrices d'emplois et de richesses sur les territoires, rares sont malheureusement les zones qui répondent à des critères qualitatifs de management environnemental. Ainsi, moins d'une vingtaine seulement est certifiée ISO 14 001 et deux sont enregistrées EMAS. La zone d'activités demeure le plus souvent un espace dont les infrastructures se limitent à des trottoirs, des clôtures, des voiries et des réseaux. Après une dizaine d'années, une fois les lots commercialisés, et les entreprises implantées, la zone bien souvent dépérit faute d'entretien, de dialogue entre les parties prenantes. Ces zones participent à la banalisation et à l'uniformisation des espaces ; comme les routes, les lotissements, elles contribuent à l'artificialisation du territoire, et à l'imperméabilisation des sols, faisant ainsi disparaître tous les dix ans l'équivalent d'un département français sous le bitume....
Pourtant, ce n'est pas une fatalité. *Orée*, pionnière dans bien des domaines, l'a aussi été sur la question du management environnemental des zones d'activités en France et ce depuis 1994. Relevant ce défi, notre association a déployé son activité et son expertise dans un groupe de travail. À travers deux guides, le premier publié en 2002 sur le management environnemental des zones d'activités, le second, en 2004, sur la concertation locale, nous avons souhaité apporter des outils efficaces aux décideurs, aménageurs ou gestionnaires, afin de les aider dans la gestion de leur projet.
Nous souhaitons, à travers le séminaire *« Quelle gestion durable des zones d'activités »*, proposer des solutions concrètes et pragmatiques et montrer que, quelle que soit la zone d'activités, rurale ou urbaine, il est possible de s'adapter à l'évolution des attentes des entreprises, salariés, usagers, d'améliorer sa qualité, de stimuler son attractivité et pérenniser son dynamisme économique.
Requalifier d'anciennes zones, améliorer la qualité paysagère et l'intégration architecturale des bâtiments, développer la HQE, etc. : tout cela est possible mais nécessite l'engagement des élus et des entreprises. Le séminaire, co-organisé avec la Région Aquitaine, avec le soutien de l'APESA (Centre technologique en environnement), de l'ADEME et de la Communauté urbaine de Bordeaux, a pour ambition de contribuer à cette dynamique.

Nadia Loury, Déléguée générale

Mardi 10 juin 2008

Quelle gestion durable des parcs d'activités ?

Séminaire organisé par la Région Aquitaine et *Orée*
En partenariat avec l'APESA, l'ADEME
et la Communauté Urbaine de Bordeaux

TÉMOIGNAGES

Jean-Marc Brûlé, conseiller régional d'Ile-de-France, président de la Commission Développement économique & Emploi, en charge du développement des « éco-activités », maire de Cesson (77)

La stratégie de la Région repose sur deux volets. D'une part, sur le modèle de «l'Ecopole de Sénart», ce sont plusieurs sites par département qui doivent se constituer dans les années à venir, en création ou en reconversion des zones existantes. Les « Ecopoles » en Île-de-France représentent un outil prioritaire pour créer les emplois de l'avenir ! Ils sont totalement dédiés aux éco-filières et à toutes les activités relevant du développement durable, et seront gérés suivant les ambitions de l'écologie industrielle (éco-parcs).

D'autre part, l'objectif est de permettre la transformation du plus possible de Zones d'Activités Economiques d'Île-de-France en autant d'Eco-Parcs. Ceux-ci doivent être intégrés dans le paysage et sont censés utiliser les techniques les plus pointues au service de la réduction drastique de l'empreinte écologique. Financeur de programmes de « requalification » partout en Île-de-France, le conseil régional a mis en oeuvre une charte qualité très exigeante et souhaite, dès maintenant, pousser à l'expérimentation des principes de l'écologie industrielle : énergie positive, 100% recyclage…

Cette double stratégie est au cœur du rapport-cadre « Reconversion écologique de l'économie » qui devrait être voté fin juin.

Cécile Philippot, responsable du Service Développement économique, Communauté de communes Plaine d'Aunis

La Communauté de communes Plaine d'Aunis a étendu la zone d'activités de Croix-Fort selon les principes du développement durable, sans respect desquels le développement économique ne peut plus aujourd'hui se concevoir.

Il faut générer moins de nuisances pour les riverains et les utilisateurs des zones d'activités, préserver voire améliorer paysages et cadre de vie, et donner l'envie aux entreprises de s'approprier cette démarche.

Pour cela, à Croix-Fort, nous avons créé des espaces verts et des noues enherbées le long des voies pour traiter et infiltrer les eaux pluviales, un bassin incendie rempli de 450 m3 d'eau de pluie, un parking dédié au covoiturage, trois petites éoliennes produisant ce que consomme l'éclairage public…

Et les artisans, sensibilisés par la Communauté de communes et ses partenaires (ADEME, Centre régional pour les énergies renouvelables, Chambre des métiers…), intègrent le développement durable dans leurs constructions.

Cette démarche est reconnue depuis 2006 par la certification ISO 14001 de la zone d'activités de Croix-Fort.

Magali Doix, ingénieur conseil environnement, Parc naturel régional du Vexin français

Les communes du Parc naturel régional du Vexin français se sont engagées à ne plus créer de parcs d'activités économiques autrement que dans un cadre intercommunal. Cette règle contribue à la préservation des paysages et de l'environnement du Vexin français ; elle est gage de développement économique équilibré et solidaire du territoire et facteur d'attractivité pour les entreprises.

Les deux parcs d'activités économiques intercommunaux des Portes du Vexin (23 ha) et de La Richarderie (6 ha) s'inscrivent dans des démarches de charte de qualité environnementale, traduisant ainsi la volonté de l'ensemble des acteurs de prendre en compte l'environnement dès la phase de conception jusqu'à sa réalisation et sa gestion, en privilégiant la maîtrise des impacts environnementaux : intégration paysagère de l'ensemble du projet, qualité environnementale et architecturale du bâti, gestion de l'eau, maîtrise de l'énergie et réduction des nuisances de chantiers.

Les deux communautés de communes se sont ainsi associées pour financer le poste d'un ingénieur conseil en environnement recruté par le Parc. Celui-ci a pour mission d'accompagner les entreprises et l'aménageur dans l'intégration des prescriptions de la charte qualité dans leur projet et de les aider à monter les dossiers de demande de subventions, en particulier d'aide à la maîtrise d'œuvre et d'aide aux « investissements environnementaux ».

Partenariat

Face à la fin d'un cycle économique et à la montée en puissance des exigences environnementales, la Communauté urbaine de Bordeaux se fixe de nouvelles perspectives pour l'aménagement et la gestion de ses parcs d'activités économiques.

Que ce soit pour la création de nouveaux parcs, comme l'Aéroparc de Mérignac, ou pour la requalification de l'Ecoparc de Blanquefort, la CUB essaie d'intégrer de nouveaux objectifs : amélioration de l'accessibilité, exemplarité environnementale et paysagère, optimisation de l'offre de terrains disponibles, développement de centres de services, mise en place d'équipes de développement économique, action de marketing territorial...

La CUB veut également faire évoluer sa gestion de ces parcs en lançant, notamment, une démarche de management environnemental, visant à obtenir une certification ISO 14001, sur le site-test de Blanquefort.

Grâce à ce séminaire, les témoignages d'autres expériences permettront de préciser cette nouvelle gestion tout en évitant peut-être quelques erreurs.

Contact : Cécile Poentis, Pôle développement économique > cpoentis@cu-bordeaux.fr

Jean-François Gire, directeur, Bordeaux Aéroparc

Le secteur nord de l'aéroport de Bordeaux Mérignac bénéficie de l'ancrage historique des grands groupes industriels de l'aéronautique, des services logistiques de l'aéroport, ainsi que d'un gisement foncier important en accès direct aux pistes (environ 100 ha urbanisables à court terme sur les 400 ha concernés par le projet). Le projet aéroparc se positionne globalement sur les activités du secteur ASD et les synergies potentiellement réalisables (enseignement, recherche appliquée, pépinières d'entreprises...). Il repose sur une offre performante en services dédiés aux entreprises et plus largement aux usagers de la zone aéroportuaire, dans la perspective d'offrir un site à caractère multifonctionnel, dépassant les simples fonctions économiques (espaces de loisirs, restauration, équipements publics...).

Afin d'assurer la cohérence du projet, la CUB a confié à l'a-urba la conception d'un Plan Guide d'aménagement qui croise les enjeux d'ordre environnemental, de stratégie économique et d'amélioration de la desserte en faveur des modes alternatifs (transports en commun, deux-roues). Les axes forts du projet reposent notamment sur une gestion innovante du cycle de l'eau dans un contexte hydrographique sensible et la mise en valeur d'un patrimoine forestier remarquable. Un haut niveau d'exigence qualitative a guidé la conception des espaces publics, vecteurs d'une nouvelle identité et susceptibles d'enrichir les pratiques attendues. Pour répondre aux nombreux enjeux environnementaux (biodiversité, identité paysagère, qualité des constructions, rationalisation des process industriels...), la collectivité envisage de se doter d'une charte d'aménagement spécifique, véritable guide de préconisation pour l'élaboration des projets publics et privés.

Il est essentiel aussi de prendre en compte les réalités industrielles dans un accompagnement du management environnemental à initier ou à développer par les entreprises partenaires.

Vincent Targosz, éco-conseiller, Communauté de communes Le Trait - Yainville

Depuis 2003, la ville du Trait, en collaboration avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, a mis en œuvre un système de management environnemental sur sa zone d'activités du Malaquis.

Avec une quarantaine d'entreprises industrielles et artisanales aux activités variées (Sanofi-Aventis, Technip, Bemis,…) et plus de 2500 employés, la ZA du Malaquis nécessite une attention particulière de la ville sur la qualité des aménagements publics et de l'environnement. Située entre Rouen et le Havre, sur les rives de la Seine et en bordure de zones humides dont une partie inventoriée en Natura 2000, la ZA du Malaquis bénéficie d'un contexte particulier où cohabitent économie et écologie.

Basée sur la concertation avec les entreprises et sur une approche globale des enjeux environnementaux, la démarche partenariale a été formalisée courant 2006 dans une Charte environnementale de zone d'activités, une première en Haute-Normandie.

La Charte engage mutuellement la ville du Trait et les 24 entreprises signataires à s'orienter vers une gestion durable et concertée de la ZA pour cinq ans avec des programmes d'actions à l'appui. La ville met en place un réseau d'assainissement collectif, commence le réaménagement du boulevard industriel et poursuit l'animation de la démarche. Les entreprises choisissent les actions à réaliser en fonction de leurs priorités règlementaires et environnementales. Ainsi, industriels et artisans s'engagent sur la réalisation d'actions de protection de la ressource en eau, d'amélioration de la gestion des déchets et de sensibilisation des salariés à l'environnement.

Pour accompagner les responsables d'entreprises dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions, un animateur de ZA a été recruté par la Communauté de communes Le Trait-Yainville, qui a pris la compétence gestion environnementale de ZA. Cet animateur est présent pour apporter un soutien technique et relationnel aux entreprises et permettre également l'élaboration d'opérations collectives. Comme par exemple sur la gestion des eaux usées : une vingtaine d'entreprises a bénéficié d'aides majorées de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des travaux de traitement des eaux et de gestion conforme des déchets toxiques.

Après une année, le premier bilan des programmes d'actions affiche des taux de réalisation de 68% pour les entreprises et de 60% pour la ville. En 2008, la démarche va se poursuivre et s'élargir aux ZA de Yainville. De nouveaux sujets pourraient être abordés, toujours en concertation, comme l'efficacité énergétique, l'aménagement paysager, les transports, …

La charte environnementale de la zone d'activités du Malaquis est disponible sur le site de la ville du Trait www.letrait.fr (rubrique : zone d'activités).

Partenariat

Les entreprises sont aujourd'hui le plus souvent installées sur des zones d'activités, où elles partagent avec d'autres entreprises des services communs. Une des voies pour accompagner l'entreprise vers un développement plus durable est de lui fournir un environnement propice dans lequel elle trouve solutions mutualisées et exemplarité. Dans ce cadre, les zones d'activités peuvent jouer un rôle majeur en ayant elles-mêmes, à travers leurs infrastructures et leur animation, une démarche de progrès environnemental.

L'APESA est un centre technologique spécialisé dans l'environnement et la maîtrise des risques et fortement engagé dans un développement plus durable. L'APESA allie les compétences techniques de son équipe de 25 personnes, une capacité à réaliser des expérimentations, et la forte expérience d'animation pour répondre aux besoins de ses clients, tant publics que privés. Acteur majeur en Aquitaine de l'accompagnement du tissu économique, l'APESA s'est naturellement associé à *Orée* et au Conseil régional d'Aquitaine pour promouvoir la démarche de Zones d'Activités Durables, qui fait l'objet de la journée du 10 juin à Bordeaux.

Contact : Benoît de Guillebon, directeur > benoit.deguillebon@apesa.fr

TÉMOIGNAGES

Florence de Fonds, chargée de mission, Direction du Développement économique et du Tourisme, Communauté d'agglomération Melun Val de Seine

La requalification de la plus importante zone du territoire (220 entreprises, 7500 emplois) est une opportunité pour l'agglomération Melun Val de Seine de développer une offre économique durable. Les améliorations de l'environnement extérieur (voirie, mobilier urbain, liaisons douces...), comme des conditions de travail des utilisateurs de la ZI (nouveaux services, mutualisation, animation...), permettront de satisfaire les entreprises déjà installées et d'en attirer de nouvelles. L'objectif étant de maintenir ce parc à un niveau de qualité et d'attractivité aussi bien sur le plan national qu'international. La CAMVS en investissant plus de 4 000 000 d'euros affiche sa volonté de travailler pour et avec ses entreprises. Le recrutement d'un gestionnaire de zone et le projet de construction d'un pôle de services permettent d'optimiser les chances de réussite de la démarche. La convention avec l'ARENE et les partenariats avec l'ADEME et le CAUE assurent la durabilité des actions engagées.

Parc industriel de la Plaine de l'Ain

Le défi de la redynamisation

Réparties essentiellement en secteurs urbains et périurbains, les 1200 zones d'activités de la Région Ile-de-France sont, pour la plupart, vieillissantes et peu ou pas entretenues, souvent faute de réelle gestion. La voirie et les réseaux ne sont plus adaptés en termes d'accessibilité, de sécurité et de cadre de vie professionnelle. La signalisation, devenue obsolète, n'est plus lisible. De plus, ces zones se sont souvent développées sans souci de cohérence, de concertation ou de respect de l'environnement. Les conséquences sont hélas désastreuses et entraînent une dégradation sur au moins deux points : les entrées de villes et les bords de routes, mais aussi les conditions de travail au sein des entreprises, avec comme risque de les voir péricliter ou partir s'implanter dans d'autres lieux plus accueillants.

Inscrite dans une démarche ambitieuse de qualité environnementale, la Région doit relever un défi : réussir la requalification de ses 1 200 zones d'activités et en faire des sites au cadre de vie agréable pour les quelque 800 000 salariés qu'elles emploient. Pour y parvenir, elle peut s'appuyer sur l'expérience et l'expertise de l'ARENE, accumulées depuis plusieurs années dans le cadre de ses missions traditionnelles, que ce soit l'animation de groupe de travail ou l'appui technique. Outre des supports déjà disponibles – Guide des solutions techniques, Guide méthodologique « Urbanisme commercial et qualité environnementale », Charte de qualité environnementale, Utilisation des énergies renouvelables… –, l'Agence mettra prochainement à disposition des collectivités locales une « boîte à outils » particulièrement étoffée. Sur le site Internet www.areneidf.org, elle propose notamment des fiches par catégorie de service, un profil type de gestionnaire ou des études de besoins, autant de « renforts » qui permettront aux élus de gérer, animer et créer des services sur une zone d'activités.

Thierry Vincent,
chargé de mission développement économique territorial, ARENE Ile-de-France
www.areneidf.org

Vers une gestion durable des zones d'activités...

À l'heure du Grenelle de l'environnement et de la multiplication des politiques de développement durable, la notion de gestion durable des zones d'activités devient à la mode. C'est un point positif au regard de la qualité générale des 24 000 zones d'activités en France souvent décriée par les chefs d'entreprises.

Néanmoins, ces démarches de gestion durable ne doivent pas se limiter au « verdissement » de ces territoires. Il s'agit bien de mettre en œuvre une politique de développement durable ayant pour objectifs :

- économique : assurer le succès commercial des zones d'activités et favoriser le développement des activités implantées.
- environnement : valoriser l'environnement à travers l'aménagement et la gestion du parc d'activités et aider les entreprises à faire de même.
- social : faciliter l'accès à un emploi pour tous, améliorer les conditions de travail et favoriser les retombées positives sur le territoire.

Seule la mise en œuvre des étapes suivantes permet de poursuivre ces objectifs :

- un portage politique fort pour garantir la pérennité,
- une gestion pour s'assurer de l'amélioration continue de la démarche,
- une animation pour développer du lien entre les entreprises,
- des services pour répondre aux besoins des entreprises et des employés,
- un aménagement de qualité propice à la mise en œuvre de ces actions et à la densification de ces territoires.

Il s'agit alors de repenser la manière dont nous appréhendons ces territoires, de remettre l'humain au cœur de la démarche.

Il s'agit aussi d'innover, de trouver collectivement des solutions aux problématiques auxquelles font face les entreprises comme le fait l'Association *Orée* avec les démarches d'écologie industrielle.

Jean-François Vallès, directeur
E-parc, conseil en gestion durable des zones d'activités
www.e-parc.com

Pour aller plus loin

> À lire

La gestion durable des zones d'activités
Etude menée par les sociétés E-parc (Jean -François Vallès) et Cap terre (Pierre Cécil Brasseur) pour l'Arene Ile-de-France, décembre 2007, www.areneidf.org

Charte de qualité environnementale sur une zone d'activité économique,
mars 2005, www.areneidf.org

Création et requalification des parcs industriels – *Guide des bonnes pratiques, EURADA, mai 2002*

Les enjeux de la modernisation des zones d'activités économiques, quelle stratégie mettre en œuvre à l'échelle intercommunale ?
ARADEL, février 2004

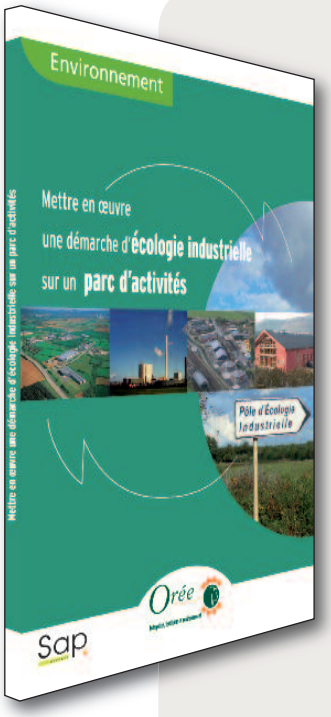

Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités

Ce guide est le fruit d'une réflexion collaborative menée depuis mars 2005 au sein du groupe de travail *Orée* sur le management environnemental des parcs d'activités.
Le guide *Mettre en oeuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités* a été conçu pour accompagner gestionnaires, aménageurs de zones d'activités et collectivités dans la mise en place de démarches d'écologie industrielle.

Ce groupe de travail a réuni les principaux acteurs français intéressés par l'écologie industrielle dans le but de mettre en commun les compétences et expériences et de réaliser ce guide de recommandations publié en avril 2008.

A consulter également :
***Guide de management environnemental des zones d'activités*,**
Association *Orée*, Victoires Editions, 2002

> À découvrir

COMETHE* sur le net

Lauréat de l'Appel à projets 2007 du Programme de Recherche Ecotechnologies et Développement Durable (PRECODD) lancé par l'Agence nationale de la recherche, le projet COMETHE coordonné par *Orée* est entré dans sa phase opérationnelle le 9 avril dernier. Ce projet de recherche-action a pour principal objectif la conception d'une méthodologie et d'outils pour la **mise en œuvre** de démarches d'écologie industrielle à l'échelle des parcs d'activités.
Pendant trois ans et **dans quatre régions françaises**, des **expériences pilotes** permettant de capitaliser des connaissances dans les domaines technologiques et des sciences sociales, seront menées sur **sept parcs d'activités** pour mettre au point un **outil complet d'aide à la décision**.

Retrouvez la présentation détaillée, les partenaires et le calendrier du projet sur le site www.comethe.org.

**Conception d'Outils METHodologiques et d'Evaluation pour l'écologie industrielle*

Contact : Paul Schalchli
schalchli@oree.org

> À visiter

Association *Orée* : **www.oree.org**
ARENE Ile-de-France : **www.areneidf.org**
E-parc : **www.e-parc.com**
Association Ecopal : **www.ecopal.org**
Europôle Méditerranéen de l'Arbois : **www.europole-med-arbois.org**
Parc industriel de la Plaine de l'Ain : **www.plainedelain.fr**

Rencontre

avec **Alain Rousset,** Président du Conseil régional d'Aquitaine

Dotée depuis 2005 d'un Agenda 21 qui orchestre sa politique de développement durable, la Région Aquitaine souhaite se montrer exemplaire dans l'exercice de ses compétences dans ce domaine. Soutien aux éco-innovations, qualité environnementale des bâtiments, concertation locale... La Région déploie une multitude d'outils visant à concilier développement économique et préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel. Parmi eux, le séminaire « Quelle gestion durable des zones d'activités ? », co-organisé par l'association *Orée*, doit permettre de sensibiliser les acteurs régionaux aux enjeux et opportunités d'une gestion durable des zones d'activités.

Le lycée HQE de Blanquefort

*Orée – **Quels sont les principaux axes de la politique environnementale de la Région Aquitaine ?***

A. R. : L'Aquitaine offre un patrimoine environnemental d'exception au cœur de son attractivité. Un littoral remarquablement préservé et diversifié, le plus grand estuaire européen, une forêt vaste, des terroirs multiples et de grande qualité, deux parcs naturels régionaux et un parc naturel national. C'est cette qualité de vie que le Conseil régional d'Aquitaine souhaite préserver et mettre en valeur. Les activités économiques régionales reposent pour nombre d'entre elles sur cette richesse. Je ne considère pas que l'environnement s'oppose au progrès mais qu'il l'oriente. Dès lors, la politique environnementale régionale s'articule autour des principes suivants :

- Soutenir la relation vertueuse entre engagement éco-responsable d'activités économiques et patrimoine naturel : éco-labellisation des sites touristiques, agriculture respectueuse de l'environnement.
- Accompagner le développement des éco-entreprises et de l'éco-innovation dans l'ensemble des secteurs industriels, en s'appuyant notamment sur la recherche.
- Enrichir les orientations régionales de la participation citoyenne comme ce fut le cas pour l'élaboration de notre politique citoyenne de l'eau ou du Plan Climat aquitain.
- Être exemplaire dans nos domaines de compétences : soutien au développement du transport ferré (voyageur et frêt), qualité environnementale de nos lycées.

*Orée – **En quoi l'aménagement durable des zones d'activités s'inscrit-il dans cette politique ?***

A. R. : L'environnement, comme l'ensemble des enjeux de développement durable, doit s'incarner dans toutes les activités humaines. La prégnance des enjeux actuels - changement climatique, altération de la biodiversité - exige une rupture dans l'action, pour passer d'une logique curative souvent peu efficace et coûteuse, à une logique préventive, génératrice de savoir-faire et de richesses. C'est le sens de l'éco-conception dans le développement de produits. C'est également celui de l'aménagement durable de zones d'activités. Plusieurs démarches sont en cours en Aquitaine, dans les Landes par exemple ou en Gironde pour l'aménagement de l'Aéroparc et de l'éco-parc de Blanquefort (33) mené par la CUB. Ces approches doivent être systématisées. C'est pourquoi le Conseil régional a souhaité conditionner l'ensemble de ses aides à l'immobilier à l'atteinte d'objectifs de performance environnementale ambitieux.

*Orée – **Comment la région accompagne-t-elle les entreprises dans cette démarche ?***

A. R. : Un pôle de compétitivité a été constitué. CREAHd* rassemble l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de l'acte de construire : UNICEM, FFB, FTP, école d'architecture, entreprises, universités, centres techniques et de recherche. Le dynamisme régional dans ce domaine s'illustre au travers d'autres initiatives : construction bois dans le pôle de compétitivité Industrie Pin Maritime du Futur (IPMF), centre de ressources pour la construction durable (constructionsdurablesaquitaine.com), association pour la performance énergétique (CDPEA), appel à projet pour le logement social à basse consommation d'énergie. D'une manière plus générale, le Conseil régional a constitué un guichet unique de l'éco-innovation. Cet appel à projet annuel a bénéficié depuis trois ans à plus de 150 projets d'entreprises au travers de l'accompagnement technique et financier de l'ensemble des acteurs publics (Conseil régional, Oséo, Innovalis, ADEME, DRIRE, Agence de l'eau). Des technologies innovantes comme celles des entreprises EXOSUN ou Lyracom à Martillac (33) ont ainsi pu voir le jour en Aquitaine. Pour une économie au service de l'homme.

Pour en savoir plus : http://region.aquitaine.fr

** Construction Ressources Aménagement Habitat durables*

Orée
Entreprises, territoires et environnement

Directeur de la publication : Nadia Loury • Rédaction : Valérie Derégnaucourt • Maquette : Communication visuelle > 05 49 07 87 84 • Crédits photos : Eric Morency, Alban Gilbert • Périodicité : lettre bimestrielle • ISSN : 1293-2426 •
Association Orée (association de droit local à but non lucratif) 42, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris
Tél. : 01 48 24 04 00 • Fax : 01 48 24 08 63 • Site internet : www.oree.org
e-mail : oree@oree.org • loury@oree.org • deregnaucourt@oree.org • bantchik@oree.org • coulon@oree.org •